

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 27

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NEGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Alain BOURION, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Martine LERICHE, Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Cyril GRANGER, Claire MARCHAND, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gille MONTI, Laurence PIPERS, Valérie MILLON.

Excusés par procuration :

Aurore TONNELIER donne procuration à Clément RAVAUD en date du 25 septembre 2023

Marie-Pierre ROBERT donne procuration à Jocelyne LAVERDURE DELHOUME en date du 27 septembre 2023

Alexandre DOS REIS donne procuration à Fabien DOUCET en date du 28 septembre 2023

Jean-Pierre GAUGIRAN donne procuration à Laurent CHASSAT en date du 28 septembre 2023

Bruno COMTE donne procuration à Cyril GRANGER en date du 28 septembre 2023

Absente :

Marie-Anne ROBERT KERBRAT

Secrétaire de séance : Jacques BERNIS

Objet : Rapports annuels des services publics locaux : gestion des déchets ménagers et assimilés ; Eau potable ; Assainissement

Délibération 2023 – 75

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'obligation résultant de l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, de présenter les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics, qui ont fait l'objet d'un transfert de compétences.

À ce titre, il présente les rapports annuels relatifs au prix et à la qualité des services publics suivants :

- 1 Gestion de l'assainissement collectif et non collectif ;
- 2 Gestion de l'eau potable ;
- 3 Gestion des déchets ménagers et assimilés ;

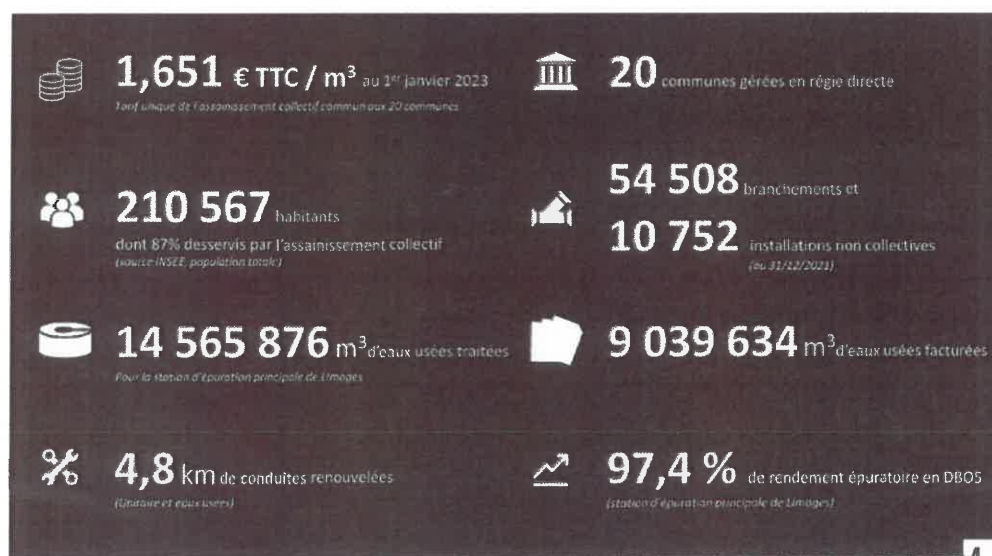
et dont une synthèse figure ci-après.

Il est précisé que l'ensemble des rapports sont consultables au secrétariat du CTM ou téléchargeables au moyen des liens ci-après :

- RPQS assainissement collectif et non collectif : <https://www.limoges-metropole.fr/limoges-metropole/nos-publications/rapport-annuel-2022-sur-le-prix-et-la-qualite-des-services-publics-dassainissement-collectif-et-non-collectif-3014>
- RPQS eau : <https://www.limoges-metropole.fr/limoges-metropole/nos-publications/rapport-annuel-2022-sur-le-prix-et-la-qualite-du-service-public-de-leau-3016>
- RPQS déchets ménagers : <https://www.limoges-metropole.fr/limoges-metropole/nos-publications/rapport-annuel-2022-du-service-public-de-prevention-et-de-gestion-des-dechets-menagers-et-assimiles-3015>

1 RAPPORT ANNUEL SUR L'ASSAINISSEMENT

1.1 Assainissement collectif



Nature exacte du service assuré par Limoges Métropole

Le service de l'assainissement collectif assure en régie directe la gestion et l'exploitation des dispositifs de collecte et d'épuration de 20 communes : Aureil, Boisseuil, Bonnac la Côte, Chaptelat, Condat sur Vienne, Couzeix, Eyjeaux, Feytiat, Isle, Le Palais sur Vienne, Le Vigen, Limoges, Panazol, Peyrilhac, Rilhac-Rancon, Saint Gence, Saint Just le Martel, Solignac, Verneuil sur Vienne et Veyrac.

Le réseau de collecte des eaux usées et pluviales de l'ensemble des 20 communes s'étend sur 1 810 km (unitaire : 225 km, séparatif : 865 km d'eaux usées et 720 km d'eaux pluviales) et dessert 54 508 branchements (+ 0,2 % par rapport à 2021).

L'ensemble du traitement des effluents est assuré par 53 stations d'épuration (STEP) d'une capacité globale de 306 365 Equivalents-Habitant : sur la commune de Limoges, par la station d'épuration principale d'une capacité de traitement de 285 000 Equivalents-Habitant, un bassin tampon (Bassin des Casseaux) de 9 000 m³ permettant de réguler les débits issus du réseau unitaire en périodes pluvieuses ; sur l'ensemble des communes, par 52 autres unités de traitement (station d'épuration à boues activées, lagunes, rhizosphères, disques biologiques, filtres bactériens...).

LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Prix du m³ de l'assainissement collectif (pour la commune de Chaptelat, harmonisation progressive jusqu'en 2023) :

Pour 19 communes en 2017 : 1,353 € TTC en 2018 ; 1,387 € TTC en 2019 ; 1,389 € TTC en 2020 ; 1,463 € TTC, en 2021 ; 1,517 € TTC en 2022.

Facture-type annuelle de 120 m³ (INSEE) consommation d'un foyer de 4 à 5 personnes 182,03 € TTC soit 15,17 €/mois.

Le tarif de Chaptelat est en 2022 (dernière année avant tarif unique) de 1,561 € TTC contre 1,511 TTC en 2021 et 1,496 € TTC en 2020.

Facture-type annuelle de 120 m³ (INSEE) consommation d'un foyer de 4 à 5 personnes 187,31 € TTC soit 15,61 €/mois.

Évolution tarifaire 2022 - 2023

Il est prévu un niveau d'investissement soutenu dans les années à venir pour permettre, d'une part une réhabilitation importante de certains réseaux vieillissants ou insuffisants, et d'autre part la rénovation d'installations de traitement qui s'avèrent sous-dimensionnées compte tenu de l'évolution démographique des secteurs desservis.

La crise énergétique et des matériaux survenue depuis 2022 entraîne une augmentation sensible des dépenses incompressibles du service de l'assainissement. Une hausse de 8,8 % sur le tarif de base est nécessaire afin de ne pas dégrader les ratios budgétaires. Elle permet également de compenser des baisses de consommations prévisibles.

En 2023, le tarif unique pour les 20 communes concernées s'établit à **1,651 € TTC** et se décompose ainsi : 1,341 € HT + 0,16 € de taxe de l'Agence de l'eau + 0,15 € de TVA à 10 %. L'harmonisation du tarif de la commune de Chaptelat, prévue lors de son intégration sur une période de 6 ans, la conduit à rejoindre le tarif unique en 2023 soit 1,651 € TTC (+ 5,77 % d'augmentation).

Il est précisé que ces tarifs sont entièrement proportionnels aux volumes consommés. En effet, il n'est pas appliqué d'abonnement

1.2 Assainissement non collectif

Nature exacte du service assuré par Limoges Métropole : Le service de l'assainissement non collectif (SPANC) contrôle les installations neuves et vérifie le bon fonctionnement de l'ensemble des installations existantes : 10 752 au 31/12/2021 (données 2022 non disponibles, 10 600 en 2020, 10 513 en 2019). Il répond aux missions suivantes : réalisation de contrôles techniques ; information et conseils aux usagers ; examens et émissions d'avis techniques sur les dossiers d'urbanisme.

Instruction de demandes d'installations neuves ou à réhabiliter : Le service a instruit 262 dossiers de contrôle des installations (232 installations à créer et 30 réhabilitations). Parallèlement, instruction de 183 demandes de permis de construire, 142 demandes de certificat d'urbanisme, 168 déclarations préalables et 16 demandes de permis d'aménager.

Contrôles périodiques des installations existantes en 2022 : Les contrôles se sont réalisés comme suit : Boisseuil (16 contrôles), Le Vigen (88 contrôles), Solignac (103 contrôles), Veyrac (1 contrôles), Panazol (1 contrôle), Couzeix (2 contrôles), Condat sur Vienne (2 contrôles), Limoges (18 contrôles), Isle (1 contrôle), Peyrilhac (1 contrôle), Bonnac la Côte (1 contrôle) et Chaptelat (75 contrôles).

Ainsi, en 2022, c'est un total de 309 visites de contrôle de fonctionnement et d'entretien qui ont été réalisées, soit une **diminution de 62 % par rapport à 2021** (806 visites), ce qui s'explique en partie par des mouvements de personnels en cours d'année.

Redevance appliquée en € nets de taxe :

Nature du contrôle	Tarifs 2022 en € nets de taxe	Tarifs 2023 en € nets de taxe
Contrôle de conception et de réalisation pour une installation à créer (construction neuve) couvrant moins de 20 équivalent habitant (facturation établie à l'issue du contrôle d'exécution)	282,40 €	298 € (149 € / contrôle)
Contrôle de conception et de réalisation pour une installation à créer (construction neuve) couvrant entre 20 et 50 équivalent habitant (facturation établie à l'issue du contrôle d'exécution)	423,59 €	446 € (223 € / contrôle)
Contrôle de conception et de réalisation pour une installation à créer (construction neuve) couvrant plus de 50 équivalent habitant (facturation établie à l'issue du contrôle d'exécution)	494,19 €	520 € (260 € / contrôle)
Contrôle de fonctionnement et d'entretien périodique d'installation existante couvrant moins de 20 équivalent habitant	82,44 €	87 €
Contrôle de fonctionnement et d'entretien périodique d'installation existante couvrant entre 20 et 50 équivalent habitant	123,66 €	130 €
Contrôle de fonctionnement et d'entretien périodique d'installation existante couvrant plus de 50 équivalent habitant	144,28 €	152 €
Pénalité financière en cas de refus manifeste de contrôle de fonctionnement de la part de l'usager (refus, absences répétées...)	164,88 €	174 €
Taux de majoration applicable pour le calcul de la pénalité financière en cas d'absence de travaux de mise en conformité dans le délai réglementaire d'un an après la vente	/	400 % (soit 435 €)
Contrôle de fonctionnement et d'entretien d'installation existante dans le cadre de préalables aux transactions immobilières	144 €	151,20 €
Réponse aux demandes de renseignements émanant des notaires dans le cadre de préalables aux transactions immobilières (instruction administrative seule sans déplacement sur site ni contrôle d'installation)	36 €	38,40 €

2 RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Depuis le 1^{er} janvier 2019 pour les 9 communes de Bonnac-la-Côte, Chaptelat, Couzeix, Le Palais-sur-Vienne, Limoges, Rilhac-Rancon, Saint-Gence, Peyrilhac et Veyrac, situées dans le périmètre de la Régie Communautaire, la gestion des ressources en eau, le traitement et la distribution de l'eau potable sont assurés en régie directe. Cette régie est issue du regroupement des régies municipales qui exerçaient précédemment le service de l'eau potable jusqu'en 2018. Pour les 2 communes d'Aureil et Eyjeaux, la gestion se poursuit par le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable des Allois. Pour les 9 communes de Boisseuil, Condat-sur-Vienne, Feytiat, Isle, Le Vigen, **Panazol**, Saint-Just-le-Martel, Solignac et Verneuil-sur-Vienne, le Syndicat des eaux de Vienne Briance Gorre assure toujours la gestion du service public de l'eau potable. Le rapport annuel ici présenté porte uniquement sur la régie communautaire de Limoges Métropole.

Le service public de l'eau potable, est exploité en régie directe avec autonomie financière, au sein de la Direction du Cycle de l'eau.

Il comprend : 5 retenues d'eaux brutes : le Mazeaud, la Crouzille, Gouillet, Beaune n°1 et Beaune n°2, une prise d'eau sur la Vienne, 13 captages d'eau souterraine à Couzeix, 85 km de réseau d'adduction d'eaux brutes, 3 stations de production d'eau potable : 2 stations situées sur la commune de Couzeix et la station principale située à la Bastide sur la commune de Limoges, 24 réservoirs d'eau potable, 5 stations de pompage et 6 postes de surpression, 1 323 km de conduites constituent le réseau de distribution alimentant 46 880 branchements sur Limoges, Bonnac-la-Côte, Chaptelat, Couzeix, Le Palais-sur-Vienne, Rilhac-Rancon, Saint-Gence, Peyrilhac, Veyrac ainsi que sur les communes périphériques de Nieul, Saint-Jouvent, et Thouron. La population ainsi alimentée en eau potable est de près de 170 000 habitants. Le service distribue également partiellement de l'eau en gros vers les communes d'Oradour-sur-Glane, Verneuil-sur-Vienne, Isle, Chamborêt, Vaulry, Cieux et Saint-Priest-Taurion. Limoges Métropole alimente en eau potable, également à l'Ouest, les communes de Saint-Junien et Rochechouart ainsi qu'une partie du Syndicat des eaux Vienne Briance Gorre. Le transport de l'eau est assuré par le SYTEPOL (Syndicat de Transport d'Eau Potable de l'Ouest de Limoges). Cette fourniture d'eau en gros alimente près de 40 000 habitants supplémentaires.

En 2021, l'investissement pour disposer d'infrastructures d'eau potable performantes et économes a été soutenu :

- ☒ rénovation de la coursive de la retenue d'eau de Beaune à Limoges, qui approvisionne notre territoire à hauteur de 30% des besoins en eau potable ;
- ☒ rénovation des vannes de sécurité du barrage du Mazeau dans les Monts d'Ambazac, qui constitue la plus grande réserve en eau du système d'approvisionnement ;
- ☒ installation d'un nouveau groupe électrogène pour la station de traitement de l'eau de Limoges – La Bastide, assurant la sécurité électrique afin de fournir en toute circonstance 31 000 m³ (31 millions de litres) d'eau potable au quotidien pour 200 000 habitants, ainsi que pour les activités et les entreprises du territoire ;
- ☒ renouvellement de 11,2 kilomètres de conduites de distribution anciennes pour lutter contre les fuites d'eau, permettant de maintenir en 2021, un rendement global de distribution de 90%.

En 2021, les tarifs de l'eau potable sont encore diversifiés selon les communes, la convergence des tarifs est mise en oeuvre à partir de 2022, progressivement sur une durée de 7 ans, afin de minimiser les augmentations pour les usagers disposant des tarifs les plus bas.

Chiffres clés :



Grille tarifaire 2022 de la redevance eau

DESIGNATION DES APPLICATIONS		Prix de base en €/ m³		TAXES en €/ m³				Abonnement / Part fixe		Prix final arrondi TTC en €/ m³			
		Hors TVA	Avec TVA (taux : 5.5 %)	Prélèvement sur la ressource en eau		Lutte contre la pollution domestique (LPD)		Hors TVA	Avec TVA (taux : 5.5 %)	Hors abonnement			
				Hors TVA	Avec TVA (taux : 5.5 %)	Hors TVA	Avec TVA (taux : 5.5 %)			Pour usager non-assujéti LPD*	Pour usager assujéti LPD		
1) COMMUNE DE LIMOGES													
Tranches de consommations par point de livraison :													
de 0 à 12 000 m³ (tarif de base)	Le m³	1.425	1.503	0.039	0.041	0.230	0.243			1.544	1.787		
de 12 001 à 25 000 m³	Le m³	1.305	1.377	0.039	0.041	0.230	0.243			1.418	1.661		
de 25 001 à 50 000 m³	Le m³	1.149	1.212	0.039	0.041	0.230	0.243			1.293	1.496		
de 50 001 à 150 000 m³	Le m³	0.945	0.997	0.039	0.041	0.230	0.243			1.038	1.281		
au-dessus de 150 000 m³	Le m³	0.826	0.871	0.039	0.041	0.230	0.243			0.912	1.155		
Abonnement	Par an							3.310	3.492				
2) COMMUNE DE BONNIAC LA COTE													
Abonnement	Le m³	1.701	1.795	0.039	0.041	0.230	0.243			1.836	2.079		
	Par an							3.310	3.492				
3) COMMUNE D'ISLE (lieux-d'Isle - Les Courières)													
Abonnement	Le m³	1.701	1.795	0.039	0.041	0.230	0.243			1.836	2.079		
	Par an							3.310	3.492				
4) COMMUNE DU PALAIS SUR VIENNE													
Abonnement	Le m³	1.761	1.858	0.039	0.041	0.230	0.243			1.899	2.142		
	Par an							3.310	3.492				
5) COMMUNE DE PEYRILHAC													
Abonnement	Le m³	1.701	1.795	0.039	0.041	0.230	0.243			1.836	2.079		
	Par an							3.310	3.492				
6) COMMUNE DE SAINT-GENCE													
Abonnement	Le m³	1.701	1.795	0.039	0.041	0.230	0.243			1.836	2.079		
	Par an							3.310	3.492				
7) COMMUNE DE VEYRAC													
Abonnement	Le m³	1.701	1.795	0.039	0.041	0.230	0.243			1.836	2.079		
	Par an							3.310	3.492				
8) COMMUNE DE CHAPTILLAT													
Toutes consommations	Le m³	1.689	1.782	0.039	0.041	0.230	0.243			1.823	2.066		
Abonnement	Par an							16.57	17.48				
9) COMMUNE DE COUZEUX (par tranches de consommation)													
1 - de 0 à 1 000 m³ (tarif de base)	Le m³	1.260	1.329	0.039	0.041	0.230	0.243			1.370	1.613		
2 - de 1 001 à 2 000 m³ (coef 0.90)	Le m³	1.156	1.220	0.039	0.041	0.230	0.243			1.261	1.504		
3 - au-delà de 2 000 m³ (coef 0.815)	Le m³	1.069	1.128	0.039	0.041	0.230	0.243			1.169	1.412		
Compteur diamètre 15 à 20 mm	Par an							32.51	34.30				
Compteur diamètre 25 à 30 mm	Par an							42.71	45.06				
Compteur diamètre 40 mm	Par an							61.69	65.08				
Compteur diamètre 50 à 80 mm	Par an							137.59	145.16				
Compteur diamètre 100 mm	Par an							219.33	231.39				
10) COMMUNE DE RHAC-RANCON													
Toutes consommations	Le m³	1.547	1.632	0.039	0.041	0.230	0.243			1.673	1.916		
Abonnement	Par an							17.63	18.60				
11) COMMUNE EXTERIEURES EN CONCESSION													
COMMUNE DE NEUL	Le m³	1.781	1.879	0.039	0.041	0.230	0.243			1.920	2.163		
Abonnement	Par an							4.14	4.37				
COMMUNE DE SAINT-JOUVENT	Le m³	1.781	1.879	0.039	0.041	0.230	0.243			1.920	2.163		
Abonnement	Par an							4.14	4.37				
COMMUNE DE THICURON	Le m³	1.781	1.879	0.039	0.041	0.230	0.243			1.920	2.163		
Abonnement	Par an							4.14	4.37				
12) Tarif spécifique pour usager utilisant un volume total annuel > 110 000 m³ réparti sur plusieurs points de livraison et dont le ratio volume total/nombre de points > 650 m³ **													
Toutes consommation	Le m³	1.305	1.377	0.039	0.041	0.230	0.243			1.418	1.661		
Abonnement par point	Par an							3.310	3.492				
13) VENTE D'EAU BRUTE													
	Le m³	0.102	0.107	0.039	0.041					0.148			
14) MEMBRES DU SYVEPOE - Vente d'eau													
	Le m³	0.398	0.420	0.039	0.041					0.461			

Par délibération du 30 mars 2021, Limoges Métropole a engagé un projet de « **Territoire en transition hydrique** ». Cette démarche a 2 objectifs : la réduction de l'empreinte sur l'eau en quantité et en qualité face aux changements climatiques, et le développement économique en soutenant les activités existantes et en développant des savoir-faire innovants (optimisation des eaux de process, des eaux usées et des eaux pluviales).

3 RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Nature exacte du service assuré par Limoges Métropole

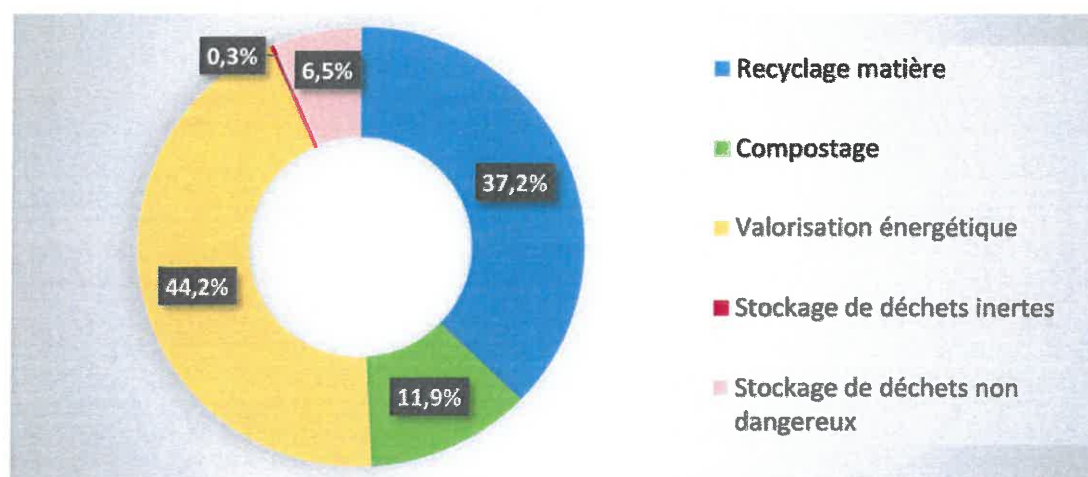
Le service de gestion des déchets ménagers et assimilés, porte sur la collecte, l'évacuation et le traitement des déchets ménagers des 20 communes, 207 385 habitants. En 2022, Limoges Métropole a collecté 98 733 tonnes de déchets ménagers et assimilés.

Indicateurs liés à la collecte :

	En tonnes		En kg/hab/an			
	2021	2022	2021	2022	Évolution en kg/hab/an	Évolution en %
Papiers et emballages	12 206	11 736	58,9	56,7	-2,1	-3,6 %
Verre	5 767	5 682	27,8	27,5	-0,4	-1,3 %
Cartons (centre-ville)	389	403	1,9	1,9	0,1	3,7 %
Textiles	769	711	3,7	3,4	-0,3	-7,4 %
Piles	14	14	0,068	0,068	0,000	0,2 %
Encombrants	282	277	1,4	1,3	0,0	-1,6 %
Biodéchets	166	183	0,8	0,9	0,1	10,5 %
Ordures ménagères résiduelles	45 467	43 795	219,2	211,6	-7,6	-3,5 %
Apports en déchèteries (hors réemploi)	43 212	36 392	208,4	175,9	-32,5	-15,6 %
Total	108 272	99 194	522,1	479,3	-42,8	-8,2 %

Parmi les 9 flux de déchets collectés et répondant à la définition des déchets ménagers et assimilés, les ordures ménagères résiduelles, les apports en déchèteries et les emballages recyclables représentent respectivement 44 %, 36 % et 12 % du gisement total collecté de 98 733 tonnes en 2022.

Indicateurs techniques liés au traitement :



Source : Limoges Métropole

La loi de Transition énergétique de 2015 impose un objectif de taux valorisation (recyclable matière et valorisation organique) de 55 % en masse des déchets non dangereux non inertes en 2020 et 60 % en masse en 2025. Bien que cet objectif ne soit pas contraignant au niveau local, Limoges Métropole a souhaité, ces dernières années, se comparer à cet engagement.

Indicateurs financiers 2022 :

Dépenses de fonctionnement

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2021	CA 2022	DIFFÉRENCE EN € TTC	/ ANNÉE N-1
Charge de structure	594 590	394 654	-199 936	-33,63 %
Locaux administration	46 991	51 895	4 904	10,44 %
Collecte des déchets	8 608 892	9 282 105	673 213	7,82 %
Déchèteries	3 790 250	3 583 572	-206 678	-5,45 %
Traitement des déchets (tri des déchets recyclages, transfert du verre...)	2 277 362	2 367 243	89 881	3,95 %
Réduction des déchets	216 187	202 152	-14 035	-6,49 %
Gestion administrative	14 044	12 045	-1 999	-14,24 %
Contenants	133 629	145 692	12 063	9,03 %
CEDLM	8 290 985	9 059 051	768 066	9,26 %
Salaires (DPGD, DPU et services supports)	3 447 855	3 701 602	253 747	7,36 %
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	27 420 787	28 800 011	+1 379 224	+5,03 %

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de + 5,03 % par rapport à l'année 2021 en lien avec l'inflation de la France.

La révision des prix du marché de collecte explique la hausse des charges liées aux collectes (main-d'œuvre, énergie, gasoil...).

La baisse sur les déchèteries s'explique par la diminution des tonnages réceptionnés.

Dépenses d'investissement

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2021	CA 2022 (incluant les reports 2022)	PRINCIPALES DÉPENSES
Locaux	33 284,06	39 608,40	→ 39 608 € pour 2 auvents sur le bâtiment prévention
Collecte des déchets	117 594,00	53 865,00	→ Solde déploiement du dispositif Cliiink
Déchèteries	262 769,76	501 256,17	→ 350 000 € pour début des travaux de Saint-Gence → 37 280 € Auvent bâtiment déchèterie Kennedy → 23 000 € pour la mise à jour de la signalétique
Réduction des déchets	97 487,86	355 170,62	→ 115 170 € pour achat de composteurs → 240 000 € pour acquisition abris biodéchets
Contenants	427 265,47	429 964,50	→ 156 560 € pour achat de bacs → 270 175 € pour achat de points d'apport volontaire
CEDLM	2 056 265,64	1 899 481,77	→ 134 000 € de renouvellement de manches et inserts ligne 1 → 1 300 000 € pour les travaux de renforcement avenant 13 → 418 000 € pour remboursement de capital
TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	2 994 666,79	3 279 346,46	

Synthèse

INDICATEURS TECHNIQUES LIÉS À LA COLLECTE	2022	ÉVOLUTION N/N-1	ÉVOLUTION N/2010
Déchets ménagers assimilés (DMA) collectés en tonne	99194		
DMA en kg/hab/an	479	-8,2 %	+0,9 %
Ordures ménagères résiduelles (Omr) en kg/hab/an	212	-3,5 %	-12,4 %
Apports en déchèteries en kg/hab/an	176	-15,6 %	+27,9 %
Verre, papiers, emballages expédiés filière en kg/hab/an	81		

INDICATEURS TECHNIQUES LIÉS AU TRAITEMENT	2022	ÉVOLUTION N/N-2	ÉVOLUTION N/2010
Refus de tri en kg/hab/an	13,3	-5,6 %	+68,6 %
Part de déchets enfouis en kg/hab/an	31,0	-13,8 %	-28,7 %
Taux de valorisation matière et organique au sens de la réglementation	49,1 %	-3,1 %	+36 %
Taux de valorisation matière et organique réel	55,1 %	-2,5 %	+23 %

CARACTÉRISTIQUE DE LA COLLECTIVITÉ	LIMOGES MÉTROPOLE
Compétences	Collecte et traitement
Nombre de communes	20
Population desservie (population municipale desservie INSEE)	206951
Taux d'habitat collectif	52,5 %
Typologie d'habitat (source ADEME)	Urbain
Collectivité engagée dans un programme local de prévention	OUI

INDICATEURS FINANCIERS	2022
Coût aidé en € HT/tonne	190
Coût aidé en € HT/hab	89

Objectifs

L'année 2023 sera marquée par :

- ☑ Le lancement du nouveau marché de collecte avec SUEZ à compter du 1^{er} juin 2023 intégrant notamment l'inversion des fréquences de collecte pour 19 communes hors Limoges, le déploiement de la collecte de biodéchets et l'arrivée des premières bennes à ordures ménagères électriques ;
- ☑ Les travaux de modernisation de la déchèterie de Saint-Gence ;

- ☒ Le déploiement de nouvelles filières dites à Responsabilité Élargie du Producteur sur les déchèteries ;
- ☒ Le suivi des travaux d'optimisation de la Centrale Énergie Déchets de Limoges Métropole concernant les odeurs, le traitement des rejets aqueux et l'amélioration de l'efficacité énergétique ;
- ☒ La fin des travaux de connexion des réseaux de chaleur de la CEDLM et de la biomasse du Val de l'Aurence ;
- ☒ La poursuite du projet concernant l'avenir du traitement des déchets résiduels avec le lancement d'un pacte de confiance avec les riverains, la création d'un comité de suivi et le lancement de la procédure de conception / réalisation.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le maire rappelle à l'Assemblée l'obligation résultant de l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, de présenter les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics, qui ont fait l'objet d'un transfert de compétences.

À ce titre, il présente les rapports annuels, joints en annexe au dossier de synthèse, relatifs au prix et à la qualité des services publics suivants, au titre de l'année 2022 :

1. Gestion de l'assainissement collectif et non collectif ;
2. Gestion de l'eau potable ;
3. Gestion des déchets ménagers et assimilés

et dont une synthèse figure ci-dessus.

VU l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la note de synthèse et la présentation du dossier relatif à la présente délibération ;

OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **PREND ACTE** de la communication des rapports annuels relatifs au prix et à la qualité pour l'année 2022,

- des services publics d'assainissement collectif et non collectif
- des services publics de l'eau potable,
- des services publics de la gestion des déchets ménagers ou assimilés.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 29 septembre 2023

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 03/10/2023

Publié ou notifié

04/10/2023

Le Maire,

Fabien DOUËT



PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB75

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 29/09/2023

Objet : Rapports annuels des services publics locaux : gestion des déchets ménager et assimilés ; Eau potable ; assainissement

Nature : Délibérations

Matière : Domaines de compétences par themes - Environnement

Date de télétransmission : 03/10/2023

Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : Délib 75 - Rapports annuels des services publics locaux gestion des déchets ménagers et assimilés Eau potable Assainissement.pc

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20230929-DELIB75-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 03/10/2023